

Séance du 3 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades, Pernet et Pesson

Absent : Mr Desfarges

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Date de convocation : 26/01/2023

Date d'affichage : 27/01/2023

Délibération n°20230203_008

Objet : Mise en place d'une signalisation : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 novembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Le Maire fait part de l'intérêt de mettre en place un plan de signalisation dans le bourg de la commune, dont le coût prévisionnel de 6 999,07 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût total : 6 999,07 € HT
- DETR : 3 149,58 € HT
- autofinancement : 3 849,49 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la DETR de 3 149,58 € HT
- d'inscrire cette opération au budget primitif 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

